

#179 Février 2023

au fil de l'eau

Le bulletin d'information de la Commune de Rosenau

Recensement de la population 2023



SOMMAIRE

L'édito du Maire	2-3
Numéros d'urgence	3
Informations officielles	3, 4, 6 et 7
Cahier central	I à IV
1 page, 2 groupes - Expression Libre	4 et 5
Grands anniversaires	8
Informations utiles	8

Jusqu'au 18 février 2023

POSTULEZ À UN JOB D'ÉTÉ

Avant le 31 mars 2023

Infos page 7

LA 4G ARRIVE À ROSENAU EN 2023!

Informations
en cahier central

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE

Le 03 mars 2023

Infos page 6



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'année 2023 s'est ouverte sous le signe du Recensement à Rosenau. Celui-ci va se poursuivre jusqu'au 18 février. Je tiens à rassurer toutes les personnes qui n'auraient pas encore rempli leur dossier... il est toujours possible de le faire par Internet ou tout simplement sur papier (contrairement à ce que laissait à penser le document-type de l'Insee qui semblait mettre une date butoir au 23 janvier pour les dossiers numériques). Les agents recenseurs passent et passeront auprès de tous les foyers (qui n'ont pas choisi l'option numérique), et ce pour vous accompagner dans les démarches, au besoin. Merci de leur réserver le meilleur accueil.

Autre nouveauté du mois de janvier, le changement de calendrier dans les tournées de ramassage des ordures ménagères (pour les bacs beiges et verts). Le prestataire (pour les bacs verts) retenu par Saint-Louis Agglomération (SLA) a changé l'ordre des tournées... sans en informer la commune. Saint-Louis Agglomération également mis devant le fait accompli mais informée en dernière minute nous a donc prévenus ; cela nous a permis de vous informer à notre tour du changement par le biais des alertes sms qui ont une fois de plus prouvé leur efficacité (leur utilité étant démontrée depuis bien longtemps). J'ai eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec le président de l'agglomération le 09 janvier et lui ai fait part des questions et inquiétudes que la réforme a soulevées. Nous avons également fait suivre les questions qui nous sont parvenues de certains administrés afin que le service compétent à SLA puisse y apporter des réponses.

Des réponses il y en a eu à la question : « Qu'est-ce qui vous fait peur ? », thématique de cette édition de la « Nuit de la lecture » organisée pour la 3^e année à la Médiathèque du Rhin. Vous pourrez en frissonner en lisant l'article qui y est dédié en page 7.

Agrandissement en vue pour notre Jardin pédagogique puisque la commune a pu (enfin) acquérir une parcelle de 3,80 ares à l'arrière de la rue de Bartenheim. Le devenir de cet espace sera discuté notamment dans le cadre du Comité pour le Pacte pour la Transition Ecologique où de nombreuses idées ont déjà germé autour de cette acquisition. Nous vous tiendrons informés via notre magazine mensuel, bien évidemment.

Retour en ce mois de janvier des « Grands anniversaires » que nous célébrons en rendant visite à nos aînés. Pour rappel il s'agit des jubilaires qui ont 80, 85, 90, 95 ans ou plus, ainsi que les noces d'or ou de diamant par exemple. Il s'agit d'un signe de plus du retour à une certaine normalité et une étape de plus vers la sortie de la pandémie de covid-19.

Ainsi ce n'est pas pour des raisons sanitaires que la cérémonie des vœux de la commune, que vous êtes nombreux à attendre je le sais, ne s'est pas tenue. Après deux années de crise sanitaire rendant impossible d'organiser la manifestation, nous avons hâte de pouvoir reprendre notre belle tradition du mois de janvier. Hélas, la crise énergétique que nous connaissons aura eu raison de ce souhait. En effet la facture annuelle d'électricité qui était de 100.000€ pour la commune ces dernières années va grimper cette année à plus de 400.000€ (hors aides éventuelles de l'Etat ; le flou reste de mise sur le montant exact dont nous pourrions bénéficier). Il nous faut donc faire des économies d'énergie (comme l'arrêt anticipé des illuminations de Noël, la baisse du chauffage dans les bâtiments communaux...) mais cela ne suffit pas vu la multiplication du prix de l'électricité par 4 ! Par conséquent pour réaliser des économies nous avons pris la décision de ne pas organiser de cérémonie de vœux cette année. A ce titre je précise aussi que la coupure de l'éclairage public sur une partie de la rue de Village-Neuf n'a rien à voir avec une mesure d'économie d'énergie mais est lié à un problème technique sur ce tronçon. Notre service technique travaille sur le sujet pour résoudre le problème et permettre un retour à la normale le plus rapidement possible. Les « retours » que nous avons eus sur « la dangerosité du tronçon sans lumière » et « l'inquiétude » des riverains, nous confortent dans notre choix de garder l'éclairage public allumé toute la nuit et de ne pas céder aux sirènes bien-pensantes qui poussent les communes à tout éteindre (tout ou partie de la nuit) pour faire des économies... mais au mépris de la sécurité des riverains, des biens et de la sécurité routière.

Nouvelle attendue depuis très longtemps, l'arrivée cette année de l'antenne de téléphonie mobile devant couvrir les besoins des habitants de la commune. Une étape clé a été franchie au mois de décembre lors du conseil municipal. Nous vous présentons tout cela dans le cahier central de ce numéro. Et pour les non-abonnés, le cahier central sera distribué sous forme de 4 pages dans les boîtes aux lettres afin de veiller à l'information de toute la population.

Et pour rester informé, quoi de mieux que de rappeler nos outils d'information :

1. : Le fil de l'au est à retrouver tous les mois depuis le mois de janvier 2023:

Sur le site Internet de la commune à J-1 de la parution papier ;

Envoyé par courriel aux abonnés qui souhaitent le recevoir sur leur boîte mail, là aussi à J-1 ;

Déposé gratuitement, tous les mois, dans la boîte aux lettres des abonnés qui en auront fait la demande.

Comment s'abonner (mail ou version papier) ? C'est très simple, il vous suffit de :

Téléphoner en mairie en laissant vos coordonnées que vous nous autorisez à stocker pour les besoins de l'abonnement.

Vous inscrire à l'aide du coupon réponse situé en page 3 du présent bulletin.

Vous inscrire en ligne depuis le site Internet via l'onglet prévu à cet effet.

Bien sûr, à tout moment vous pourrez changer votre formule d'abonnement, passer du numérique au papier et inversement, sur simple demande en mairie.

2. : N'oubliez pas notre messagerie **d'alerte par SMS**

3. : ... **et notre application mobile « InfoCommunes »**, qui sont deux services **totalement gratuits**.

Pour clore, toute l'équipe de rédaction se joint à moi pour vous souhaiter bonne lecture de ce numéro et un bon temps carnavalesque, pour petits et grands.

Cordialement,
Thierry LITZLER
Votre Maire

ROSENAU RÉALISE LE RECENSEMENT DE SA POPULATION pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

 **Recensement**
de la population 2023
Jusqu'au 18 février 2023

COMMENT ÇA SE PASSE ?

Une lettre vous a été déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous a fourni une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

POURQUOI ÊTES-VOUS RECENSÉS ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter Mmes PONT ou WAQUE en Mairie au 03.89.68.31.10. ou vous rendre sur le site le-recensement-et-moi.fr.



LES NUMÉROS À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Astreinte technique / Eau 06.48.26.87.54	Assainissement 03.89.70.46.68	Electricité 09.72.67.50.68	Gaz 08.00.47.33.33
--	---	--------------------------------------	------------------------------

Actualités

Moustic'info



L'eau est arrivée dans les gîtes à moustiques. Les œufs des espèces vernoales (dont l'activité reprend au printemps) ont éclo.

Après une longue période d'assec, les gîtes larvaires (marécages, fossés forestiers...) des moustiques « ruraux » ont été inondés, grâce aux pluies.

Cette mise en eau, salutaire pour les milieux naturels desséchés et notamment pour les nappes phréatiques, a provoqué l'éclosion des œufs des moustiques traditionnellement présents dans notre région.



Les larves vont passer la période froide dans l'eau, même glacée. En s'alimentant tout au long de l'hiver, les larves passeront les 4 stades larvaires pour ensuite nymphoser et s'envoler.

Pour l'équipe de démoustication de la Brigade Verte, il s'agit maintenant de garder ces gîtes larvaires sous surveillance pour veiller au développement des larves et évaluer quand sera le meilleur moment pour une intervention anti-larvaire.

Pour la 24^{ème} année consécutive, nous emploierons comme produit anti-larvaire, le *Bti* (*Bacillus thuringiensis* sérotype H14) qui est à ce jour le seul produit qui impacte uniquement les larves de moustique et qui se dégrade rapidement après utilisation par les rayons solaires et les micro-organismes.



La collaboration active avec les gestionnaires des niveaux d'eau lorsqu'ils sont régulés artificiellement nous permet aussi de minimiser le nombre et l'importance des interventions qui demeurent très météo-dépendantes.

Par ailleurs, nous poursuivons les dégagements des accès aux gîtes larvaires pour nous permettre d'intervenir le plus rapidement et le plus efficacement possible au printemps et en perturbant le moins possible le milieu naturel durant cette période sensible (floraisons et nidifications).

L'équipe de démoustication

AGISSEZ AVANT D'ÊTRE PIQUÉS!

Éliminez l'eau stagnante!



<https://demoustication.brigade-verte.fr/>

1 page, 1 groupe - expression libre

Suite à une erreur au moment de la mise en page, l'article du groupe « minoritaire » au sein du Conseil Municipal paru au mois de décembre a malencontreusement été réinséré au mois de janvier.

Vous trouverez ci-dessous l'article qui aurait dû paraître :

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau : Bonne et heureuse année 2023 !

C'est du fond du cœur que nous vous adressons tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Qu'elle puisse vous apporter santé réussite et prospérité.

Que pour 2023 le bonheur soit dans vos foyers et que vos vœux se réalisent.

Un grand merci pour votre fidélité, vos messages, vos encouragements, votre soutien que vous nous témoignez. Nous sommes quatre autour de la table du Conseil, mais savons que nous portons les idées et les convictions d'une grande partie de la population.

Comme par le passé, nous réitérons notre leitmotiv qui reste inchangé depuis notre élection :

La liberté de parole et d'expression.

Vous l'aurez certainement noté au passage : 2023 marque déjà le mi-mandat.

Si nous restons très impliqués dans le présent... nous savons également qu'il ne faut pas attendre pour préparer le futur. Vous l'aurez compris avec notre nouvelle adresse email...

Continuez à nous contacter par courriel : ensemblepour2026@gmail.com



la 4G arrive à Rosenau en 2023 !

La
mauvaise
réception du
réseau mobile
sur la commune
n'a échappé à
personne. Ce problème
est dû à deux facteurs :

- Rosenau est très mal desservie du côté français ;
- Le réseau allemand émet au-delà du Rhin et crée des interférences.

Bref Historique

2017

Prise de contact avec l'opérateur historique, Orange, puis échanges avec plusieurs sous-traitants ;

2020/2021

Rencontres individuelles avec les quatre opérateurs ;

Été 2021

La Commune réunit les quatre opérateurs en Mairie. Il leur est demandé de définir un opérateur qui sera chargé de réaliser une antenne-relais permettant de tous les réunir en cas d'accord entre eux.

Après échanges entre les états majors parisiens, l'opérateur Orange a été désigné et les études ont été confiées à la société Circet ;

fin 2021 / début 2022

Réalisation des différentes études nécessaires (projections d'émission, études de sols, ...) ;

Automne 2022

Dépôt de la déclaration préalable de travaux, instruction du dossier et validation.

Cahier des Charges défini par la Commune

- Un seul site (au lieu de deux) ;
- Un seul pylône (au lieu d'un pylône par opérateur) ;
- Obligation pour les opérateurs de mutualiser leurs équipements ;
- Obligation de couverture de tout le village ;
- Obligation d'implantation à un minimum de 100 m des premières habitations (distance minimale généralement annoncée de 20 m, voire possibilité d'implantation sur les barres d'immeubles pour les plus petits équipements) ;
- Veiller à intégrer l'antenne-relais dans le paysage.

Emplacement retenu

Les études menées par les ingénieurs d'Orange et les différents échanges avec le porteur de projet ont permis de définir un emplacement répondant à tous les critères, tant en termes de couverture réseau de l'ensemble de la Commune, qu'en termes de distances par rapport aux habitations (la plus proche étant à plus de 140 m).

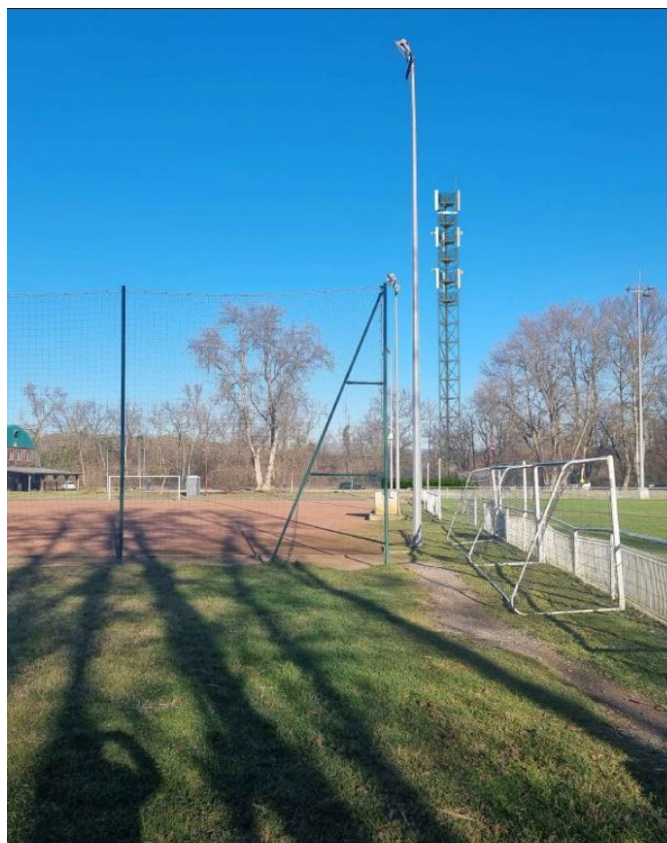
Cette antenne-relais sera implantée le long de la route du Sipes, en face de la Plaine Sportive.

Elle sera composée d'une structure de type treillis laissant passer la lumière et la végétation, qui permettra d'accueillir jusqu'à trois émetteurs (donc plusieurs opérateurs) pour les réseaux 3G, 3G+, 4G et 4G+, qui pourront facilement être remplacés par des émetteurs 5G lorsque Rosenau sera éligible, sans devoir changer le pylône.

Les exigences de la Commune concernant l'intégration paysagère ont bien été prises en compte par le porteur de projet, puisque le local technique au sol sera entouré d'une haie végétalisée et le pylône sera de couleur grise afin de se fondre dans le paysage, mais aussi avec les autres pylônes existants (mâts du stade, lignes haute tension...).

Nous vous invitons à juger par vous-même de l'impact visuel via la simulation ci-dessous réalisée par le bureau d'études avec une vue depuis la Plaine Sportive.

L'antenne-relais vient se mêler aux mâts déjà en place.



Quel impact pour les usagers de la Plaine Sportive ?

Deux des sites les plus fréquentés de la plaine sportive sont les terrains de pétanque et l'aire de jeux.

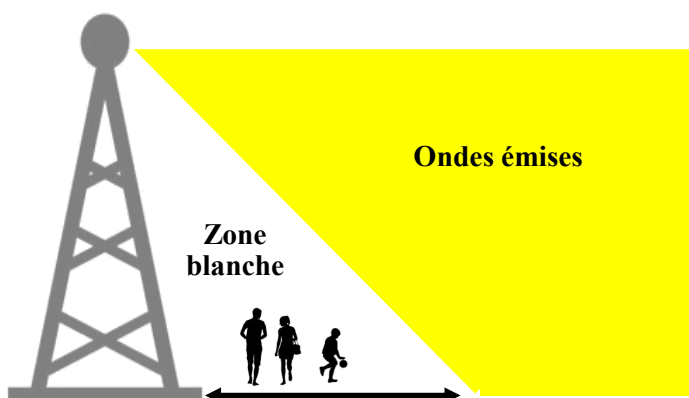
Les émetteurs de l'antenne-relais diffusent le signal selon un certain angle, créant ainsi une « zone blanche » au droit du pylône dû à un effet parapluie (cf. le schéma ci-dessous).

Il se trouve donc que la zone située le plus à proximité de l'antenne-relais n'est pas ou très peu impactée par les ondes.

C'est d'ailleurs au pied de l'antenne-relais que vos appareils capteront le moins bien le signal.

Il nous a paru important de le préciser.

Il n'y a par conséquent aucun danger pour les enfants qui utilisent l'aire de jeux ou pour nos boulistes amateurs. Dans le cas contraire, nous aurions eu la possibilité de déplacer les équipements dans le cadre du réaménagement de la Plaine Sportive.



Calendrier prévisionnel

Démarrage au printemps 2023 d'une série de travaux :

- ◆ Raccordement du site par ENEDIS
- ◆ Installations au sol
- ◆ Création du pylône
- ◆ Demande d'autorisation d'émettre auprès de l'Arcep

Sauf imprévus au cours du chantier, l'antenne-relais devrait être **opérationnelle au courant du 2nd semestre 2023.**

Quelle est la situation chez nos voisins ?

Rosenau n'est pas la première Commune du secteur frontalier à accueillir une antenne-relais ; elle est même la dernière.

Où sont situées les antennes-relais dans les Communes voisines ? Quelques exemples à titre d'information :

Bartenheim Sur le toit de l'Espace 2000

Blotzheim En périphérie de la plaine sportive, à proximité d'un lotissement

Huningue Sur les toits de deux immeubles

Kembs Entre la plaine sportive et le futur collège

Comment mesurer les ondes dans son environnement ?

Savez-vous que tout particulier peut demander à faire mesurer l'impact des ondes électromagnétiques de son domicile ?

Pour ce faire, rien de plus simple, il vous suffit de compléter le *Cerfa 15003*01* (disponible en pages III et IV) et de le retourner à l'adresse suivante :

Agence Nationale des Fréquences
78 avenue du Général de Gaulle
94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Une notice explicative disponible sur le site du Ministère a été ajoutée au site de la Commune www.rosenau.fr

Faute d'internet à la maison, vous pouvez demander à la Mairie une notice au format papier.

Cette étude est entièrement gratuite. Il est recommandé de la faire avant et après l'installation de l'antenne-relais pour voir s'il y a une incidence ou non du fait de cette nouvelle structure sur les ondes présentes dans votre environnement.

La Commune fera également réaliser cette étude sur l'ensemble des bâtiments communaux ainsi qu'au niveau de la Plaine Sportive.

Où puis-je me renseigner ?

Si ce sujet vous intéresse et que vous souhaitez obtenir de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la Presse (ARCEP) :

www.arcep.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères chargés
de l'environnement,
de la santé et
des communications
électroniques

Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques

Arrêté du 14 décembre 2013 (JO du 18 décembre 2013)



N° 15003*01

Consultez la notice explicative avant de remplir ce formulaire

I - Coordonnées du demandeur.

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Dénomination de l'organisme (*Le cas échéant*) _____
Adresse - N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @ _____

II - Lieu de la mesure

Type de lieu : Local d'habitation ☐ Espace accessible au public d'un établissement recevant du public ☐ Autre lieu accessible au public ☐

Adresse (si différente de celle du demandeur)

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____

Autres précisions (*le cas échéant*)

• Etage : _____ • Porte : _____ • Autre _____

S'il s'agit d'un local d'habitation :

Occupant des lieux, si différent du demandeur

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @ _____

Propriétaire des lieux (si différent du demandeur)

• Nom : _____ • Prénom : _____

Organisme propriétaire (*le cas échéant*) _____

• Mél : _____ @ _____

Adresse

• N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____ • Bâtiment : _____
• Code postal : _____ • Commune : _____

S'il s'agit d'un lieu accessible au public d'un établissement recevant du public :

Coordonnées du responsable de l'établissement

Assurez-vous au préalable de son accord pour la réalisation de la mesure

• Nom : _____ • Prénom : _____
• Tél. : _____ • Mél : _____ @ _____

III - Précisions sur la demande

L'objectif de la mesure est-il (*cochez une seule case*)

1 - de connaître le niveau global d'exposition et sa conformité au seuil réglementaire ☐

2 - de connaître le niveau d'exposition par service (TV, radio FM, téléphonie mobile, DECT, WiFi, WiMAX.....) ☐

3 - de connaître l'exposition détaillée pour chaque bande de fréquence pour l'ensemble des fréquences. ☐

Autres précisions éventuelles : _____

L'article 32 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Il vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée à l'Agence nationale des fréquences.

IV - Demande antérieure à la même adresse.

Y a-t-il eu à votre connaissance une demande antérieure à la même adresse : Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas ☐

Si oui, cette demande a-t-elle été : Acceptée ☐ Refusée ☐ Est en attente ☐

• Si la demande antérieure a été acceptée, précisez la date de la mesure : _____

Raison motivant la nouvelle demande _____

V - Signature et transmission de la demande

Attention

► Si le demandeur représente l'un des organismes mentionnés au V de la notice explicative passer directement au cadre réservé (VI)

► Si ce n'est pas le cas, remplissez les informations ci-dessous et, après signature, adressez la demande à l'organisme choisi pour finalisation par ses soins dans le cadre qui lui est réservé.

Organisme choisi

• Catégorie : Collectivité territoriale ☐ Association habilitée ☐ Autre ☐

• Dénomination : _____

• Adresse • N° : _____ • Voie ou lieu-dit : _____

• Code postal : _____ • Commune : _____

Le signataire de cette demande atteste de l'exactitude des informations qui y figurent.

Fait à _____, le _____

Signature : _____

VI - Cadre réservé à l'organisme à qui le demandeur a transmis sa demande ou qui formule directement une demande

• n° SIRET ou code officiel géographique (Le cas échéant) _____

• Commentaires sur la demande : _____

Signataire : • Nom : _____ • Prénom : _____

• Qualité : _____

• Tél. : _____ • Mél : _____ @

[Mél de la commune concernée, le cas échéant • Mél : _____ @]

Fait à _____, le _____

Cachet de l'organisme

Signature : _____

Une fois complété, ce formulaire doit être adressé à l'Agence nationale des fréquences - 78, avenue du Général de Gaulle, 94704 MAISONS-ALFORT CEDEX

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce mois de février, nous vous présentons notre action en matière de sécurité depuis 2020 :

- Recrutement d'un 2^e policier suite au départ de notre policière à Huningue. Le binôme reconstitué pourra ainsi assurer toutes ses missions. Le recrutement d'un 3^e policier est suspendu pour l'instant compte tenu de la crise énergétique qui demande de réaliser des économies dans tous les domaines ;
- Renforcement du réseau de vidéo-protection avec l'achat de nouvelles caméras plus performantes et l'installation d'un système informatique également plus performant ;
- Au sortir de la crise sanitaire les Opérations Tranquillité Vacances (OTV) reprennent tout au long de l'année à Rosenau. Inscription possible auprès de la Police Municipale ;
- Nous avons mis en place des contrôles de vitesse réguliers sur les axes routiers du village afin de casser la vitesse des fous du volant ;
- Instauration de la vidéoverbalisation sur le ban communal (nous sommes la première commune de Saint-Louis Agglomération à l'avoir mise en place) ;
- Patrouilles de nuit pour veiller à la tranquillité du village ;
- Création de la voie verte permettant de relier le sud du village à la Plaine Sportive ;
- Intervention de la Police Municipale auprès des écoliers pour les permis : piétons, passagers, vélos.

La liste ci-dessus n'a pas vocation à être un bilan exhaustif mais uniquement quelques exemples des mesures prises pour assurer la sécurité de nos concitoyens et offrir un cadre de vie agréable à Rosenau.

Toutes ces mesures nous ont valu une distinction en 2022 avec l'obtention d'un 3^e cœur de la part de l'association nationale de Prévention de la sécurité routière. Avec la commune de Vieux-Thann, nous sommes les 2 seules communes d'Alsace labellisées avec 3 cœurs.

La sécurité des personnes et des biens reste une de nos priorités. Parmi les dossiers en cours, citons notamment le cheminement piétons/cycles dans le village (et la sécurisation de ce cheminement) et la sensibilisation des écoliers aux dangers d'internet.

Le mois prochain nous aborderons une nouvelle thématique : la Communication.

Retrouvez-nous le mois prochain ici même et tout au long de l'année sur Instagram : @resterunispourrosenau

Cordialement,

Les élus du Groupe Majoritaire
« Rester Unis pour Rosenau »

Cher(e)s habitant(e)s de Rosenau

Chaque nouvelle année nous réserve son lot de surprise, ses nouveautés, ses changements...

Depuis quelques semaines vous êtes nombreux à nous interpeller au sujet du tri des déchets, des bacs vert et brun... un véritable casse-tête !

Nous avons entendu vos doléances et l'absence de réponse de toutes parts.

Nous avons surtout entendu propositions et suggestions

Aussi, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal nous nous ferons une nouvelle fois force de proposition :

Pourquoi ne pas mettre à disposition des habitants, un bac jaune (pour remplacer le brun) comme cela se fait dans d'autres agglomérations. Nous demanderons à ce que cette proposition soit aussi remontée auprès de SLA.

Car comme vous l'avez évoqué : Les bacs dans les points de collecte débordent... quelles sera la situation lors des chaleurs estivales ?

Continuez à nous contacter par courriel : ensemblepour2026@gmail.com

INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE MATERNELLE RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

Les inscriptions à l'école maternelle auront lieu le **vendredi 3 mars 2023**, à l'école.



Elles concernent les enfants nés en 2020 pour une première inscription en Petite Section.

Les familles des futurs élèves seront destinataires d'un courrier qui précisera le RDV d'inscription.

Pour tous renseignements complémentaires, ou pour convenir d'un rendez-vous d'inscription (s'il ne vous a pas été donné par courrier) veuillez contacter la directrice au 03 89 68 38 71.

BOURSE AUX JOUETS, VÊTEMENTS ET AFFAIRES DE PUÉRICULTURE

LES PARENTS
D'ÉLÈVES
DES ÉCOLES
DE ROSENAU

ORGANISENT LEUR 1ÈRE
BOURSE AUX JOUETS,
VÊTEMENTS

ENFANTS & ADULTES,
AFFAIRES DE
PUÉRICULTURE

26 MARS 2023
8H00 À 16H30



13€ + 1 GÂTEAU
= 1 TABLE & 2 CHAISES

ENTRÉE GRATUITE,
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION
SUR PLACE

COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF L'ESCALE
ROUTE DU SIPES - 68128 ROSENAU

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS AVANT LE 19 MARS 2023:
BOURSE.ROSENAU@GMAIL.COM

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MODIFICATION DES JOURS DE NOS FOOD TRUCK

Le Food Truck « Da Roberto » proposera dorénavant son épicerie italienne tous les mercredis après-midi de 16h à 19h place de la Mairie, en même temps que le Food Truck « Thaïdee » et ses spécialités thaïlandaises.

Vous pouvez par ailleurs toujours retrouver les spécialités japonaises du Food Truck « Fugu Sushi » tous les mardis des semaines impaires à partir de 16h30.

Et n'oubliez pas nos trois restaurateurs :

- Restaurant « Au Lion d'Or »
- Restaurant-pizzeria « Le Moulin »
- Brasserie « Le Chalet - Rhin et Découverte »

MESSAGE DE L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Le comité des donneurs de sang remercie toutes les personnes qui se sont déplacées en 2022 :

- le 02 mars - 55 dons : 36 personnes de Rosenau et 19 extérieurs
- le 30 novembre - 39 dons : 24 personnes de Rosenau et 15 extérieurs

Les dates de collecte pour l'année 2023 sont les suivantes :

- le 08 mars de 16h à 19h30
- le 22 novembre de 16h à 19h30

Venez nombreux, merci d'avance.



Une assemblée générale sera programmée en cours d'année, vous serez informé(e) par le biais du Fil de l'Au. Les responsables de l'Amicale tiennent tout particulièrement à vous souhaiter une très bonne année 2023 santé, bonheur et réussite dans vos projets. Le Comité.

DÉCLARATION DE DÉTENTION D'OISEAUX ET VOLAILLES

Nous vous rappelons que tout détenteur d'oiseaux ou de volailles est tenu de les déclarer en Mairie en vue de la prévention et de la lutte contre l'*Influenza Aviaire*.



Si vous êtes concerné(e) et que vous n'avez pas encore procédé à la déclaration, nous vous invitons à compléter et retourner en Mairie le cerfa n°15472*02 disponible sur internet ou au format papier (sur demande en Mairie).

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2023 :

- Les bacs beiges sont dorénavant collectés le mardi.
- Les bacs verts sont dorénavant collectés le vendredi.

Pour toute information, vous pouvez vous reporter au site de Saint-Louis Agglomération ou contacter le service « Ordures Ménagères » au 03.89.70.22.60.



UNE SOIRÉE « FRISSON » À LA MÉDIATHÈQUE DU RHIN VENDREDI 20 JANVIER 2023

Dans le cadre de l'évènement national « la Nuit de la Lecture », la Médiathèque du Rhin, pour la 3^{ème} année consécutive, a invité les participants dès 6 ans, à frissonner le temps de cette soirée portée par un thème effrayant choisi par le Ministère de la Culture : **la Peur...**

C'est au travers de 3 ateliers que les plus jeunes ont expérimenté cette émotion instinctive qui aurait pu en faire fuir plus d'un. Mais cela était sans compter sur notre conteuse « hors pair » qui a su captiver son auditoire.

Un peu plus tard dans la soirée, nos vaillants ados soutenus par de courageux adultes sont venus jouer à se faire peur en se défiant sur la projection de blind test de « Films d'horreur » ou de quizz « Littérature fantastique ».

Heureusement que pour atténuer les multiples coups de chaud de cette soirée, un buffet rafraichissant a été proposé.



LE RENDEZ-VOUS DES SÉNIORS DE ROSENAU

Comme annoncé dans la programmation 2022-23 dédiée à nos séniors, le prochain rendez-vous est donné **mercredi 22 février à 14h à la Maison des associations.**

Amis séniors, venez vivre une enquête policière ludique et partager un goûter de carnaval convivial avec les enfants de l'accueil de loisirs.

Places encore disponibles, merci de contacter la Mairie 03.89.68.31.10 - Possibilité de se faire véhiculer.

CANDIDATURES JOBS D'ÉTÉ 2023

Vous êtes intéressé(e) par un job d'été...?

La commune recrute des jeunes pour les congés d'été allant du 10 juillet 2023 au 20 août 2023.

Les candidatures sont à déposer en Mairie jusqu'au **31 mars 2023.**

Pour permettre au plus grand nombre de devenir saisonnier, voici le profil recherché :

- Vous avez entre 16 et 20 ans et vous cherchez un travail au service administratif et/ou au service technique
- Vous n'avez pas travaillé au sein de la commune depuis plus de 2 ou 3 ans selon le service.

Candidatures : CV avec photo et lettre de motivation manuscrite.

À l'attention de Monsieur le Maire, 05 rue de Kembs— 68128 ROSENAU

DÉPLACEMENT DES POUBELLES AU CIMETIÈRE

Les poubelles du cimetière, jusque-là installées à l'entrée, ont été déplacées au fond pour libérer le chemin.

Nous vous rappelons qu'elles sont en accès libre et vous invitons à respecter les consignes de tri affichées.

Un aménagement paysager, autour, sera réalisé cet été.



DÈS 65 ANS !



La Commune vous propose son nouveau programme de rencontres intergénérationnelles autour de thématiques de saisons !

Fort du succès rencontré au cours de la saison 2020-21, ces animations vous sont proposées en complément des activités du Stéblé!



"Favorisons les LIENS sociaux et le partage INTERGÉNÉRATIONNEL"



LES MERCREDIS - 14H / 18H

A la Maison des Associations
16 rue du Ruisseau - ROSENAU

RENSEIGNEMENTS/ INSCRIPTIONS AU 03.89.68.31.10



Le Maire, les Adjoints et les membres du Conseil Municipal souhaitent un joyeux anniversaire aux jubilaires du mois.

Le 03

Yvonne GOETSCHY, 89 ans

Le 05

Edith LOEB, 76 ans
Robert HAEGELE, 87 ans
Paul GOETSCHY, 90 ans

Le 06

Ariana BASSANESE, 73 ans

Le 07

Denise CHRISTEN, 83 ans

Le 10

Jackie BERTRAND, 76 ans
Ginette KLEIN, 77 ans

Le 12

Anne-Marie GOETSCHY, 81 ans
Alfred URFFER, 83 ans
Hélène NOVAGA, 96 ans

Le 13

Bernard DESSERICH, 81 ans

Le 14

Monique LITZLER, 72 ans

Le 15

Julian BEREZOWSKI, 75 ans

Le 17

Marguerite HAEGELE, 94 ans

Le 21

Théodore DE LUCA, 70 ans
Monique GEORG, 72 ans

Le 23

Anne FEHR, 80 ans

Le 24

Pierrette SCHNOEBELEN, 71 ans
Elvira BAESSLER, 80 ans

Le 27

Michel HEMMERLIN, 73 ans

✠ HORAIRES DES OFFICES ✠

Paroisse Catholique

Sam. 04	18h	à Huningue
Dim. 05	10h	à Rosenau
Sam. 11	18h	à Village-Neuf
Dim. 12	10h	à Huningue
Sam. 18	18h	à Rosenau
Dim. 19	10h	à Village-Neuf
Mer. 22	10h	À Village-Neuf Célébration des cendres avec les enfants
	19h	à Huningue avec Eucharistie
Sam. 25	18h	à Huningue
Dim. 26	10h	à Village-Neuf

Et tous les mercredis à Rosenau :
Chapelet à 17h30
Messe à 18h

Votre Curé :

Abbé Charles GUTHLIN
05 rue de l'Etoile
68330 Huningue
Tél. 03.89.07.18.75



Paroisse Réformée de Huningue

Dim. 05	10h15	à Saint-Louis et Huningue
Dim. 12	10h15	à Huningue
Dim. 19	10h15	à Saint-Louis
Dim. 26	10h15	à Huningue avec chœur

Chœur interparoissial :

chaque vendredi à 15h à la Fondation
Schuchter à Saint-Louis (27 A rue du
Rhône)
Contact : Mme Woerly 06.31.69.68.21

Votre Pasteur :

M. Michel CORDIER
4, quai du Rhin
68330 HUNINGUE
Tél. 03 89 67 21 03



INFORMATIONS UTILES

Mairie de Rosenau

5 rue de Kembs
Tél. 03.89.68.31.10
Fax 03.89.70.71.51
Courriel : mairie@rosenau.fr
Site internet : www.rosenau.fr



Horaires :

Lundi	8h-12h	14h-18h (sur rdv)
Mardi	8h-12h*	14h-19h*
Mercredi	8h-12h*	Fermé
Jeudi	8h-12h	14h-17h (sur rdv)
Vendredi	8h-12h	Fermé

* demi-journée de permanence du service « Urbanisme » sur RDV

Médiathèque du Rhin

5 rue de Kembs
Tél. 03.89.61.74.45
Courriel : mediatheque@rosenau.fr



Horaires :

Mardi	16h-19h
Mercredi	9h-12h* 14h-17h
Samedi	9h-12h

Police Municipale

5A rue de Kembs
Tél. 03.89.68.46.41
Courriel : police.municipale@rosenau.fr



Horaires :

Lundi	10h-12h
Mercredi	14h-16h
Samedi	8h-12h 2 ^{ème} et 4 ^{ème} du mois

Périscolaire « Les Cigognes »

12 rue d'Istein
Tél. 03.89.88.12.08
Courriel : alsh@rosenau.fr



Micro-crèche « Les Cigogneaux »

14 rue d'Istein
Tél. 09.67.88.37.24
Courriel : rosenau@creche-attitude.fr



MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Monsieur le Maire

Mise en page - Impression :
Mairie de Rosenau
Distribution gratuite